Conseil académique du 13 octobre 2025 (pour information) :

Désignation des membres, présidents et vice-présidents des comités de sélection constitués dans le cadre des concours PR 2025

Article 9 du n° 2021-1710 du 17 décembre 2021

L'autorité de recrutement constitue la commission de sélection prévue, selon le cas, au troisième alinéa du I de l'article L 952-6-2 du code de l'éducation ou de l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Cette commission est composée d'au moins six membres et d'au plus dix membres. Ils sont choisis en raison de leurs compétences, en majorité parmi les spécialistes du domaine de recherche considéré.

La composition de la commission de sélection est rendue publique avant le début de ses travaux.

Sont considérés comme membres extérieurs à l'établissement les chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui n'ont pas la qualité d'électeur pour les élections au conseil d'administration de l'établissement dans lequel l'emploi est à pourvoir.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.



Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-2,

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche Vu l'information du conseil académique du 13 octobre 2025 lors de ses séances en formations restreintes,

ARRETE:

Article unique : Les commissions de sélection pour les chaires de professeurs juniors suivantes sont constituéss comme suit :

Identification du poste :											
n° Odyssée : Affection pédagogique : Affectation recherche : Sections CNU : Profil :	Département 27	Collège Sciences et Technologies / UF Informatique Département Sciences de l'ingénierie et du numérique / LaBRI									
Nom	Prénom	Corps	Membre Interne / Externe	Etablissement d'origine	Spécialité / Discipline	Spécialiste de la discipline ? Oui / Non	Président.e du comité	Vice-président.e du comité	Dates des réunions des comités de sélection (dates communiquées à titre indicatif lorsqu'elles sont connues, susceptibles d'être modifiées par le comité de sélection concerné. Seules les dates d'audition transmises lors de la convocation des candidats retenus feront foi.)		
									Sélection des candidats admis à poursuivre le concours	Auditions	
SERVANT	Laurent	PR	Interne	Université de Bordeaux	31	N	X		- Mardi 21 octobre 2025	Vendredi 14 novembre 2025	
TANASA	Nicolae Adrian	PR	Interne	Université de Bordeaux - LaBRI	27	N		Х			
MARCKERT	Jean-François	DR	Interne	CNRS - LaBRI	informatique théorique	0					
BOUSQUET-MELOU	Mireille	DR	Interne	CNRS - LaBRI	informatique théorique	0					
CARLIER-LARREGARAY	Dany	PR	Interne	Université de Bordeaux - Institut de Chimie de la Matière Condensée	33	0					
GURAU	Razvan	PR (Professeur W3)	Externe	Université Heidelberg - Institut für Theoretische Physik Universität Heidelberg (Allemagne)	physique quantique	0					
PETRUCCI	Laure	PR	Externe	Université Sorbonne Paris Nord - Laboratoire d'Informatique Paris Nord, Villetaneuse	27	0					
BEAL	Marie-Pierre	PR	Externe	Université Gustave Eiffel - Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge, Marne-la-Vallée	27	0					
PERDRIX	Simon	DR	Externe	INRIA - Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications, Nancy	informatique théorique	0					
FRAIGNIAUD	Pierre	DR	Externe	CNRS - Université Paris Cité - Institut de Recherche en informatique Fondamentale	informatique théorique	0					



Talence, le 13 octobre 2025

Le Président de l'Université Dean LEWIS